

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 14 février 2023

**Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 14 février deux mil vingt-trois à onze heures quarante-cinq, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 7 février 2023, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO.

**Avaient donné procuration** : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Françoise KERN, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Patrick De La MARQUE à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Madame Rahnia HAMA à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Igor SEMO.

**Etaient absents et excusés** : Madame Nadège AZZAZ, Madame Marie CHAVANON, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAURENT, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Julien WEIL.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



2023.1

**Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,  
Vu la délibération n° 2022-48 du 29 novembre 2022 portant sur la modification du tableau des emplois permanents des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,  
Vu le rapport présenté en comité social territorial de service le 2 février 2023,  
Vu le budget de l'exercice 2023,  
Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de supprimer les cinq emplois suivants :

- Deux emplois de rédacteur principal de 1ère classe,
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- Un emploi d'adjoint administratif.

**DECIDE** de créer les huit emplois suivants :

- Un emploi du cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux pour occuper un poste de directeur adjoint à la direction des systèmes d'information.
- Un emploi d'attaché, ingénieur ou du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à la direction des systèmes d'information afin de compléter l'équipe d'administrateurs fonctionnels au sein du service applications métiers nouvellement créé à la DSI.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux concours correspondant au grade de leur recrutement. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire de leur grade de recrutement en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à leur cadre d'emplois de recrutement, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

- Deux emplois d'attaché au sein du service accompagnement des parcours et remplacements au sein de la direction de l'emploi. Le premier pour un poste de chargé de recrutement et référent formation et le second pour un poste de chargé des parcours professionnels et du recrutement.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès au concours d'attaché territorial. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire d'attaché territorial en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux attachés territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

- Trois cadres d'emplois d'infirmiers en soin généraux au sein du service de médecine préventive de la direction de la santé et de l'action sociale.
- Un emploi de rédacteur pour occuper un poste d'assistant de santé au travail au sein du service de la médecine préventive à la direction de la santé et de l'action sociale.

2023.1

Enfin, il est proposé, d'élargir les possibilités de recrutement du poste de responsable de la sécurité des systèmes d'information au cadre d'emplois des attachés territoriaux, en plus des cadres d'emplois techniques de catégorie A initialement créés.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès aux concours d'attaché. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire d'attaché en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux attachés territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, comptes 63 et 64.

**FIXE**, ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du centre au 14 février 2023 :

<b>EMPLOIS BUDGETAIRES</b>	<b>Nombre</b>
Directeur général	1
Directeur général adjoint	2
Administrateur hors classe	1
Cadre d'emplois des administrateurs, attaché, ingénieurs ou médecins	1
Administrateur	1
Directeur territorial	7
Cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs	1
Cadre d'emplois des attachés, ingénieurs ou médecins	1
Attaché hors classe	3
Attaché principal	26
Attaché territorial	63
Attaché ou attaché principal	2
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	3
Attaché ingénieur ou cadre d'emplois des techniciens	1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	18
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13
Rédacteur	35
Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Rédacteur ou assistant de conservation du patrimoine	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	28
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	24
Adjoint administratif	7
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	2
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	1
Cadre d'emplois des ingénieurs ou ingénieurs en chef	1
Ingénieur en chef hors classe ou cadre d'emplois des ingénieurs ou ingénieurs en chef ou attaché	1
Ingénieur principal	7
Ingénieur	30
Cadre d'emplois des ingénieurs	1
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Technicien	3
Cadre d'emplois des techniciens	3

Agent de maîtrise principal	6
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint technique	1
Médecin (médecine préventive)	15
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Psychologue de classe normale	1
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	5
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1
Infirmier en soins généraux de classe normale	1
Assistant socio-éducatif hors classe	1
Assistant socio-éducatif	14
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>343</b>

Le Président,



Jacques Alain BÉNISTI  
 Maire de Villiers-sur-Marne  
 Député honoraire  
 Président délégué du Conseil départemental  
 du Val-de-Marne